



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 96/17

Objet

Cession de terrain à la S.C.I.
T.S.V.S. - rue de Bruxelles à
Tavaux

Secrétaire de séance

Philippe TOURNIER

Rapporteur :

Jean-Michel DAUBIGNEY

Conseil Communautaire
05 octobre 2017
Authume - 20h00

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 64
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 78
Date de la convocation : 28 septembre 2017
Date de publication : 13 octobre 2017

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot suppléé par T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, JP. Fichère, JB. Gagnoux, J. Gruet, S. Hédin, P. Jobez, JP Lefèvre, I. Mangin, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, JM. Sermier, JC. Wambst, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin suppléé par O. Gruet, C. Mathez, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :
JC Robert à M. Henry, D. Michaud à JP. Fichère, M. Berthaud à S. Champanhet, F. Barthoulot à JC Wambst, P. Bouvret à S. Hédin, D. Germond à JP. Cuinet, I. Girod à I. Delaine, P. Jaboviste à JM Sermier, N. Jeannet à I. Mangin, S. Marchand à A. Douzenel, E. Schlegel à F. Dray, I. Voutquenne à C. Nonnotte-Bouton, H. Prat à L. Bernier, G. Coutrot à C. François.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
A. Hamdaoui, S. Kayi, D. Chevalier, E. Saget, V. Chevriaut, R. Curly.

Par délibération n°GD54/17 du 26 juin 2017, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement pour l'acquisition à la commune de Tavaux d'un tènement foncier d'environ 1950 m² sis rue de Bruxelles dépendant de la zone d'activités dite « Fermouche ». Cette transaction doit permettre à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de revendre ce terrain à un propriétaire d'un lot de ladite zone dans le cadre de l'extension de l'activité commerciale qui y est exercée.

En effet, selon les dispositions de la loi NOTRe, la commercialisation des zones d'activités de la Communauté d'Agglomération est de sa compétence depuis le 1er janvier 2017. C'est ainsi que depuis cette date, et dans l'attente du transfert de l'ensemble du foncier disponible des zones dans le patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui doit intervenir avant la fin de l'année, toute vente de lot dépendant de ces zones, au profit d'un investisseur, doit être précédée de son acquisition par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la commune propriétaire de ce lot.

Les conditions de la revente seront identiques à celles qu'aurait consenties la commune de Tavaux si la commercialisation des terrains en zone d'activités était restée de son ressort. Entre autres, s'agissant de la T.V.A. à retenir, il y aura lieu de se conformer aux indications transmises par le Pôle de Gestion Fiscale de la Direction Départementale des Finances Publiques du 15 septembre, à savoir que cette mutation sera assujettie à la T.V.A. sur la marge au taux de 20 %, ladite marge étant définie comme la différence entre le prix de vente des parcelles, soit 56 €/m², et leur prix de revient supporté par la commune de Tavaux, soit 7,50 €/m².

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 77 votes pour et une abstention :

- **APPROUVE** la vente à la S.C.I. T.S.V.S. Domiciliée à Balaiseaux (39120) 7 rue Aymé de Balay, des quatre parcelles cadastrées à Tavaux, rue de Bruxelles, section ZE n° 242, 245, 246, 249, de contenances respectives 1ca, 10ca, 18a 89ca, 43ca, soit ensemble 19a 43ca,
- **PRECISE** que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 56 €/m² hors taxe, soit la somme de 108 808 € hors taxe augmentée de la T.V.A. sur la marge au taux de 20 % d'un montant de 18 847,10 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente à intervenir.

Fait à Authume,
Le 05 octobre 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Economique
- Trésorerie Principale
- S.C.I T.S.V.S. – 7 rue Aymé de Balay – 39120 Balaiseaux
- Commune de Tavaux
- Maître Victor VANDEL – Notaire associé – 8 rue Joseph Thoret – 39100 Dole